

L'ÉCHO DU VERGER



DOSSIER ENVIRONNEMENT

QUE DEVIENNENT
LES DÉCHETS DE NOS
POUBELLES JAUNES ?

P. 8

SAINT-MARTIN
D'AUXIGNY

ÉDITO

À l'heure où j'écris ces quelques lignes, le paysage politique français est flou. Il est important pour nos communes d'avoir une vision à plus ou moins long terme afin d'engager les actions nécessaires à l'amélioration du cadre de vie de chacun d'entre nous. Les décisions prises loin de nous ont des conséquences très importantes sur le fonctionnement de nos collectivités.

Avec la baisse continue des moyens de financement que rencontre l'État, la Région Centre Val de Loire n'échappe pas aux difficultés et nous voyons certaines aides potentielles diminuer. Le choix de la Région de laisser aux Communautés de communes la main sur la répartition des aides ne garantit pas une enveloppe

suffisante pour soutenir la dynamique locale.

Le département du Cher touché durement par les restrictions budgétaires est dans le même courant.

Nous appelons de tous nos vœux que les petites collectivités comme la nôtre ne soient pas sacrifiées pour rééquilibrer la dette.

Le climat est vraiment source de préoccupation, après la sécheresse de l'année dernière, nous subissons une année extrêmement humide. Tous nos efforts ont permis de limiter, mais pas de supprimer les dégâts des eaux. Comme je le relatais dans mon dernier édito, le travail collaboratif n'est pas terminé pour la lutte contre les inondations. Les aléas climatiques du 29 juin dernier nous ont démontré une nouvelle fois qu'il fallait rester humble et trouver les meilleures solutions pour atténuer les effets du réchauffement climatique. Que faire quand il tombe plus de 110 millimètres autour de nos cours d'eau ? Certains d'entre nous préfèrent, sur les réseaux sociaux, à chaque événement, critiquer ou relater des fausses vérités à partir de raisonnements simplistes. Il serait plus judicieux que chacun d'entre nous comprenne les difficultés réelles. Je remercie les bonnes volontés qui se sont portées volontaires pour aider lors de ces moments critiques.

La crèche associative Haut Comme Trois pommes après plusieurs années de difficultés financières, a traversé des difficultés de fonctionnement. C'est pourquoi l'association a été dissoute, nous espérons qu'une solution rapide et pérenne soit trouvée pour que ce service indispensable puisse retrouver sa place.

Les travaux de la résidence domotisée du Bois des écoliers sont terminés et les premiers locataires peuvent enfin prendre possession de leur logement. Le succès est au rendez-vous avec beaucoup de demandes qui n'ont malheureusement pas toutes, face au nombre, été acceptées par la commission d'attribution de Val de Berry. Une loi, en préparation, doit permettre aux maires d'avoir plus de pouvoir sur le choix des attributions. Nous espérons qu'elle sortira rapidement.

Le projet de revitalisation du centre bourg avance. Le scénario a été choisi et validé en conseil municipal. Merci pour votre participation. Nous entrons maintenant dans une deuxième phase avec la définition précise de la première tranche de travaux et la recherche et constitution des financements. Un aménagement éphémère a été naturellement réalisé à moindre coût grâce au gros travail de conseillers municipaux et de bénévoles. Malgré nos nombreuses communications, cette simulation physique fait réagir. C'est le but de cette démarche afin que chacun d'entre nous puisse donner son avis. Le bureau de poste, place de la Mairie, doit fermer le 31 décembre prochain malgré notre opposition. Nous travaillons à une solution de substitution.

Les travaux d'isolation de l'école maternelle ont connu une grosse avancée pendant les vacances scolaires, fin des travaux avant les vacances de fin d'année.

Nous demandons depuis longtemps une desserte ligne de bus pour notre commune. Malheureusement la décision est communautaire et nous ne pourrions pas rejoindre les communes de Fussy et Pigny pour ce service nécessaire pour une commune périurbaine comme la nôtre. Merci à la Région Centre Val de Loire qui va multiplier les allers-retours sur la ligne 100 des cars Rémi pour améliorer notablement l'offre.

Dans un contexte budgétaire délicat, nous menons une réflexion sur le devenir du camping. Suite à un salon camping-car réussi sur notre site. Nous étudions la possibilité d'adaptation à notre camping.

Après une année de pause comme à chaque année comice, la fête du 14 juillet a de nouveau été organisée, le matin en centre bourg puis sur le site de l'étang. Merci aux bénévoles et aux partenaires pour cette fête une nouvelle fois réussie.

Bonne rentrée à tous !

Fabrice Chollet

Maire de Saint -Martin-d'Auxigny



07

VIE SCOLAIRE



08

DOSSIER : QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?



Vie communale	4
Bibliothèque	6
Comptes-rendus des conseils municipaux	12
Travaux	14

Directeur de la publication : Fabrice Chollet
Responsable de la commission : Anne-Marie Oswald
Membres de la commission communication :
Didier Pajon, François Thomas, Florence Clavier,
François-Régis Thinat, Céline Compain.
Crédits photos : Mairie de Saint-Martin-d'Auxigny -
Tirage 1300 exemplaires.
Conception et réalisation : Agence Terreweb

Concours des maisons fleuries

Le 4 juillet a eu lieu notre traditionnel Concours Communal des Maisons Fleuries. L'objectif de ce concours est de récompenser les habitants qui, par leurs actions de fleurissement, participent à l'embellissement et l'attractivité de notre commune.



Le jury, composé de membres délégués de deux communes du canton, a sillonné notre territoire pour découvrir les dix maisons fleuries que la commission « cadre de vie » avait sélectionnées préalablement. Il a noté selon différents critères (fleurissement, aménagement d'ensemble, entretien et environnement durable) et ainsi, déterminé le podium. Un prix leur sera remis lors de l'accueil des nouveaux arrivants début 2025. La municipalité remercie les membres du jury et tous les jardiniers de la commune qui contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie à tous.

CRÈCHE HAUT COMME TROIS POMMES

Je vous annonçais lors du dernier numéro de notre écho, qu'après des mois d'incertitude sur l'avenir de la structure suite à des problèmes de trésorerie, qu'avec le soutien des collectivités et surtout de la CAF notre crèche était sauvée. Malheureusement, après des années de turbulences, face cette fois-ci à des problèmes de fonctionnement, l'association a été dissoute au mois de juillet.

Nous avons, avec un collectif de parents motivés, créer cette structure associative en 2001. Nous avons investi pour notre avenir. Je salue sincèrement le dévouement de l'ensemble des parents bénévoles qui se sont succédés au sein de l'association depuis plus de vingt ans.

Il est évident qu'une structure petite enfance est nécessaire pour notre commune, pour nos communes. La compétence petite enfance est communautaire depuis 2017 et nous espérons qu'une solution rapide soit trouvée pour que les jeunes parents puissent à nouveau profiter d'un service indispensable.



Repas des aînés

Sur le thème des jeux olympiques « Paris 2024 », autour d'un repas réalisé par Willy Taureau et animé par l'orchestre Kristy Bell, c'est toujours un réel plaisir de se retrouver pour le repas des aînés.

MOBILITÉ

Nous réclamons depuis plusieurs années une amélioration de l'offre de transport via Agglobus sur Bourges. Cette compétence est maintenant communautaire. Malgré notre demande, la collectivité ne souhaite pas mettre en place ce dispositif. Aussi les communes de Fussy et Pigny resteront les seules à bénéficier du transport gratuit par bus. La Région Centre Val de Loire en compétence avec les cars Rémi a décidé une forte hausse du nombre de passages

avec une offre de passage de la ligne 100 qui passe de 2 allers-retours journaliers à 7 allers-retours en semaine. Aussi, l'offre passe de 2 allers-retours à 3 allers-retours pour les samedis.

Il a également été décidé la gratuité pour les jeunes de 15 à 25 ans, le week-end. Nous félicitons les élus de la Région Centre Val de Loire pour cette décision qui nous permet d'améliorer notablement les possibilités de transport collectif sur notre commune.

LA POSTE

Chacun d'entre nous connaît les difficultés de la branche courrier de la poste en général.

Le bureau de poste de Saint Martin n'est pas épargné par la baisse d'activité et les horaires d'ouvertures se réduisent inexorablement. Nous avons reçu les dirigeants qui sont venus nous annoncer la fermeture et le déplacement de l'activité au centre de tri de la zone d'activité. Nous nous opposons fermement à cette décision qui est en totale opposition à notre projet de revitalisation de centre bourg soutenu par l'État.

La poste nous propose en contrepartie, à nos frais, de nous accompagner pour développer un site multiactivités (conciergerie, colis, relais commerce local ...)

Comme pour de multiples sujets, c'est encore une fois à la collectivité, alors que nous connaissons une crise budgétaire, de financer pour qu'un service, jusqu'à présent sans impact pour la commune, puisse perdurer.

DON DU SANG

Merci aux donateurs toujours nombreux lors des collectes réalisées à Saint Martin et merci à l'équipe de l'EFS (Établissement Français du Sang) de Bourges.

Donner son sang, c'est gratuit et cela sauve des vies !

Pour information et à noter sur vos agendas les dates des prochaines collectes : 4 décembre 2024 et 5 mars 2025. Elles se déroulent de 14h30 à 18h30, salle des fêtes, route de l'Étang.



DEUX NOUVEAUX PRÊTRES POUR LA PAROISSE DE SAINT MARTIN D'AUXIGNY

Deux nouveaux prêtres ont rejoint récemment notre paroisse de St Martin d'Auxigny, ainsi que la paroisse d'Henrichemont et celle des Aix d'Angillon, (plus de 30 clochers).

Après le départ, au début du mois de septembre 2023, du Père Jean-Marie MABIALA pour la paroisse de Neuvy Saint Sépulchre dans l'Indre et du Père Régis LOUFIEFIE pour la paroisse de Vierzon; Monseigneur Jérôme BEAU, Archevêque de Bourges, a nommé le Père Gilbert DAMPATY et le Père Serges DOMANOU sur notre grand secteur paroissial, St Martin - Henrichemont - Les Aix d'Angillon.

Le Père Gilbert DAMPATY réside au presbytère des Aix d'Angillon. Originaire du Togo, il est en France depuis 1998. Le Père Gilbert est

curé de l'ensemble paroissial, donc en responsabilité pastorale pour St Martin, Henrichemont, les Aix d'Angillon. Il vient régulièrement à St Martin, assure particulièrement une permanence au presbytère, chaque mardi matin de 10h à 12h.

Le Père Serge DOMANOU réside au presbytère de St Martin. Originaire du Bénin, en France depuis 2 ans, il est vicaire sur l'ensemble paroissial. Il est tout à fait possible de le rencontrer au presbytère de St Martin.

Au service et à l'écoute de chacun, le Père Gilbert DAMPATY et le Père Serge DOMANOU font progressivement connaissance et prennent peu à peu leur place sur ce grand secteur humain et paroissial.

Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à prendre contact avec eux et à demander à les rencontrer.

Pour toute information, pour un 1er contact ou une prise de renseignement, (baptême, mariage, obsèques, catéchèse, célébrations religieuses, autre ...) le secrétariat est ouvert, au presbytère de St Martin, les lundi matin, mardi matin, jeudi matin, vendredi matin de 9h à 12h.

Tél : 02 48 64 50 50

ANIMAUX DIVAGANTS

De plus en plus fréquemment, de jour comme de nuit, nous sommes appelés par la Gendarmerie ou par des particuliers pour des animaux divagants sur le territoire de la commune.

En conséquence, à partir du 1er octobre, la commune se réserve le droit en cas de récidive d'appliquer aux propriétaires négligents ou irresponsables une contravention de 2ème classe soit 150€ comme l'article R 622.2 du code pénal lui en donne la possibilité.

Pour rappel :

Les animaux non identifiés sont conduits au refuge SPA de Marmagne dans un délai de 24h.

Les propriétaires d'animaux identifiés sont prévenus. Si l'animal n'est pas récupéré dans un délai de 24h, il est conduit au refuge.



Numérotation

Certains habitants sont récalcitrants à afficher les numéros sur leur propriété, et conservent les anciennes plaques. Ces attitudes provoquent une certaine incompréhension et un problème d'uniformité important ainsi que des difficultés pour la Poste et les services d'intervention d'urgence.

Afin de régler les derniers problèmes plusieurs mesures et recommandations sont mises en place.

- Un courrier a été adressé à chaque propriétaire concerné.
- La Poste ne distribue plus le courrier à l'ancienne adresse depuis le 1er septembre.
- Les habitants doivent retirer les anciennes plaques et ne laisser que les nouvelles.
- Les plaques peuvent être retirées en mairie.
- Une dernière permanence de distribution se tiendra en mairie le samedi 28 septembre de 10h à 12h.

A compter du 1er octobre la commune se réserve le droit, comme la loi le lui permet, de mettre en place une amende pour les derniers contrevenants



LA FÊTE DES ÉCOLES

La fête des écoles a eu lieu fin juin à la salle des fêtes et ce fut à nouveau un succès grâce aux enfants, enseignants, ATSEM, services civiques des écoles, Amis de l'École Publique et aux parents bénévoles. Les enfants de l'école maternelle ont tout d'abord proposé un spectacle composé de différentes danses, entrecoupées par des poèmes récités par les plus grands. Puis les élèves de l'école élémentaire ont offert un deuxième spectacle en extérieur sur le thème des jeux olympiques. Tous ont été très applaudis par le public qui s'était déplacé en nombre. La restauration et la kermesse ont pris place ensuite avec de nombreux jeux tels que le chamboul'tout, les tirs aux pigeons, aux fléchettes, panier de basket, château gonflable, etc.



Remise de permis et de cadeaux pour les enfants en mairie

Mardi 2 juillet, les élèves du CE2 ont reçu de la main de la Gendarmerie leur permis piéton. Les élèves du CM2 avaient, quant à eux, passé avec succès leur permis "internet".

Tous ont été invités en mairie pour partager un moment de convivialité avec parents et enseignants. L'éducation nationale a offert à chaque élève de CM2 un exemplaire du livre de Jean Giono "L'homme qui plantait des arbres" et la Mairie a félicité les futurs collégiens avec un petit mot personnalisé et une calculatrice qui les accompagnera pendant tout le collège.

Monsieur le Maire a également chaleureusement remercié Madame Girard, professeur des écoles des CE2-CM1, qui changera d'école à la prochaine rentrée.



Dossier

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DE NOS BACS JAUNES ?



Le tri s'effectue sur le site situé aux 4 vents à Bourges, 40 salariés y travaillent et chaque jour 30 camions bennes déposent la collecte de 15 collectivités. Le site appartient à TRI - INC et l'exploitant est PAPREC. 30 000 tonnes de capacité de traitement, 140 T jour de collectes traitées et 10 T heure sur la chaîne de tri.

FAISONS UN PETIT HISTORIQUE :

2019 : Création de la SPL TRI BERRY NIVERNAIS

(TRI - INC) regroupant 15 Collectivités dont fait partie la communauté de commune " TERRES DU HAUT BERRY ". Le territoire concerné se situe sur le Cher, la Nièvre et l'Indre pour une population de 500 000 habitants et 25 000 tonnes de collecte. La SPL TRI BERRY NIVERNAIS a pour compétence le transport, le tri de la collecte sélective d'emballages et de papiers, la commercialisation des matières triées et le traitement des refus de tri.

2021 : Signature d'un contrat d'exploitation avec PAPREC.

2022 : Obtention de l'I.C.P.E. (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), du permis de construire et de construction du site d'exploitation situé aux 4 Vents à Bourges avec une capacité de 30 000 tonnes de traitement.

Montant de l'investissement : 30 Millions d'Euros subventionnés à hauteur de 5 Millions d'Euros.

2023 : Démarrage de l'activité et mise en exploitation totale au 1er août 2023. Tri à raison de 120 T à 160 Tonnes/ jour.

FONCTIONNEMENT :

Après avoir été pesés à l'entrée du site, les camions bennes déchargent les emballages et papiers collectés. Un contrôle qualité est effectué, les déchets sont stockés, et versés ensuite dans la trémie d'alimentation. Une machine appelée « ouvreuse à sacs » permet de vider les contenus et les emballages sont dirigés sur un convoyeur pour être triés.

- **TRI BALISTIQUE :** 3 séparateurs balistiques trient les déchets en fonction de leur poids, leur taille et leur forme.
- **OVERBAND (en fait gros aimants) :** au nombre de 4, ils séparent les objets ferreux (aérosols, boîtes de conserve ...) des autres déchets grâce à un système d'aimants.
- **SEPARATEURS A COURANT DE FOUCAULT** (puissant champ magnétique) : au nombre de 2, ils permettent d'isoler tous les métaux non ferreux dont l'aluminium fait partie (canettes, capsules de café, conserves de petits formats).

- **TRI OPTIQUE :** 8 machines de tri séparent les objets selon leur nature (cartons, papiers, plastiques, et autres corps creux).
- **LA CABINE DE TRI (Tri final) :** Le passage en cabine est indispensable pour enlever les emballages mal triés par les machines. Les opérateurs affinent ainsi la qualité du tri, avant l'expédition des matières recyclées.

Toutes les matières triées sont ensuite compactées grâce à la presse à balles. Chaque balle pèse entre 400 et 1 400 kg selon la matière. Elles sont expédiées par camions chez les repreneurs pour être recyclées et payées selon les contrats signés.

Comment sont déterminés les coûts répercutés aux collectivités :

Il faut différencier les différents déchets apportés grâce à une opération appelée " CARACTERISATION ".

“ CARACTERISATION ”

La caractérisation : il s'agit d'un échantillonnage d'une collecte pour venir regarder sa composition. Les agents de caractérisation vont établir un pourcentage par matériaux valorisables (plastiques, papiers, cartons et métaux d'emballages) et de déchets non-valorisables (appelés également des refus de tri).

Ce sont ses % traités dans une moyenne glissante qui vont permettre de répartir correctement le fruit de la revente matière et d'impacter le bon coût de traitement des refus de tri. La collectivité concernée est invitée à participer à cette caractérisation.

En moyenne il y a 18 caractérisations par an pour chaque collectivité.

La collectivité est facturée tous les mois au tonnage pour le traitement, le transport et le coût de l'incinérateur. (Refus de tri). Les coûts fixes (salaires, amortissements, emprunts, ...) sont facturés tous les trimestres et sont répercutés selon le nombre d'habitants de chaque collectivité.

En revanche, la collectivité est rémunérée pour les tonnages de déchets recyclés et revendus. Les refus de tri : Le taux moyen pour l'ensemble des 15 collectivités s'élève à 27 %.

En 2023 les refus de tri ont engendré pour notre collectivité Terres du Haut Berry une dépense de 49 000 €.

Pour le mois de juin 2024, le taux de refus de tri pour notre collectivité a été de 29,75%.

Ce % de refus de tri est trop important et a un impact financier pour la collectivité (coût du traitement + le coût de l'incinération). Il faut réduire au maximum ce taux de refus de tri et chacun de nous à un rôle à jouer.

PETIT RAPPEL :

- Ne pas imbriquer les déchets différents les uns dans les autres,
- Séparer les barquettes plastiques de leur emballage,
- Ne pas mettre dans le bac jaune : les bidons de produits dangereux, emballages ou produits en latex, textiles et lingettes, verres, emballages non alimentaires, emballage vêtement en PVC, déchets alimentaires, objets en plusieurs matières, emballages non vidés, les piles ou équipements électriques, couches bébés, mouchoirs en papier, papiers absorbants, objets en bois, déchets verts, ciments, seringues, matériel médical, médicaments, jouets, ferraille, gravats, couverts en plastique ou en métal, objets en liège, mégots de cigarettes, cartouches de fusils, de gaz ou imprimante, sacs isotherme, sacs aspirateur pleins, filtre à café, brosse aspirateur, tuyaux,...

Si vous avez un doute reportez-vous à la réglette ou au guide de tri ou contactez le service environnement de la communauté de commune (02/48/64/75/75) ou sur le site internet (<https://terresduhautberry.fr>)

Sachez que les erreurs de tri n'affectent pas seulement le bon fonctionnement du centre de tri, elles coûtent de l'argent à la communauté et en plus, elles peuvent se révéler dangereuses pour les opérateurs : débris de verres, seringues, déchets d'hygiène, risque d'explosion ou d'incendie.

Consciente qu'il faut à tout prix améliorer notre performance de tri, la Communauté de communes a répondu favorablement au prestataire de collecte pour l'installation de caméras dans les camions afin de détecter de manière efficace les erreurs de tri qui se trouvent dans les bacs jaunes et permettre ainsi une meilleure communication et information auprès des usagers.

Vous pouvez visiter le centre de tri des 4 vents à Bourges. - Réservation : sur le site triinc.fr

APRÈS-MIDI RAMASSAGE DE DÉCHETS AVEC LES ÉLÉMENTAIRES.

Afin de sensibiliser les élèves de l'école élémentaire sur les déchets et leurs valorisations, le 16 avril dernier, un après-midi de ramassage des déchets dans le bourg, a été effectué du rond-point à la salle des fêtes en passant par la Place de la Mairie et le stade.

De retour à l'école avec des sacs lourds de détritrus de toutes sortes, les enfants ont reçu, lors un moment plus calme, des explications sur l'importance de ne jamais jeter de déchets au sol et sur le recyclage des déchets qui peuvent l'être. Cet écogeste a fait prendre conscience aux élèves l'importance de préserver notre environnement et à l'avenir, on peut espérer croire en leurs rôle d'ambassadeurs du tri au sein de leur entourage.



Jean-Louis BOULANGEOT

Programme de fin d'année

Une année positive avec l'évolution et la redynamisation du service dans son ensemble avec :
La hausse du nombre des emprunts, de la fréquentation et des inscriptions notamment chez les 15-20 ans.

MARDI 24 SEPTEMBRE
14H - 17H30

Atelier de généalogie avec le Cercle Généalogique du Haut Berry

PRATIQUE :

1 place de la mairie (salle multimodale)
18110 Saint Martin d'Auxigny
Gratuit sur inscription : 02 48 64 53 85
Tout public

**DU 30 SEPTEMBRE
AU 6 OCTOBRE**

Semaine Bleue d'Octobre

C'est 7 jours d'initiatives partagées
pour et avec les seniors afin de renforcer
les liens intergénérationnels.



MERCREDI 2 OCTOBRE
14H

Marche bleue "Partir à la découverte des richesses de l'étang de la Salle"

Une marche pour tous, organisée par
la commission sport culture animation
en partenariat avec la bibliothèque.

PRATIQUE :

Départ de la marche au parking de l'étang
Gratuit sur inscription au 02 48 64 53 85
ou à lpajon@smartin-auxigny.fr

JEUDI 3 OCTOBRE
14H - 17H30

Atelier de peinture libre et spontanée avec Eliette GAURIN

Un atelier quel que soit son niveau pour laisser
libre cours à son imagination

PRATIQUE :

Bibliothèque 2 route de Saint Palais
Square du Marronnier
Gratuit sur inscription au 02 48 64 53 85



SAMEDI 5 OCTOBRE
14H - 17H30

Les Olympiades du jeu

Un après-midi autour des jeux de société intergénérationnels

PRATIQUE :

Salle multimodale de la mairie
1 place de la mairie
Gratuit sur inscription au 02 48 64 53 85

**DU 4 NOVEMBRE
AU 4 DÉCEMBRE**

Exposition Guy CORTET : Le Maître de la couleur

Une exposition haute en couleur pour un automne flamboyant

PRATIQUE :

• 2 route de Saint Palais - Square du Marronnier
18110 Saint Martin d'Auxigny
• 1 Place de la mairie
18110 Saint Martin d'Auxigny
Aux horaires d'ouverture habituels

BIBLIOTHÈQUE

MERCREDI 23 OCTOBRE
16H

LES MERCREDIS DE LA BIBLIOTHÈQUE Spécial festival du livre

« Les histoires de Nick le dragon »,
Chut ne faites pas de bruit !

PRATIQUE :

Gratuit sur inscription au 02 48 64 53 85
Public : 0 à 6 ans
Cette séance est également programmée le 19 décembre
pour les enfants du RPE



MERCREDI 18 DÉCEMBRE
16H

LES MERCREDIS DE LA BIBLIOTHÈQUE

« Au pied du sapin », pour partager des histoires
et des chansons de fête.

PRATIQUE :

Gratuit sur inscription au 02 48 64 53 85
Public : 0 à 6 ans
Cette séance est également programmée
le 19 décembre pour les enfants du RPE

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI 4 FOIS DEPUIS LA PARUTION DE NOTRE DERNIER ECHO DU VERGER ET IL A ÉTÉ AMENÉ À DÉLIBÉRER SUR LES ORDRES DU JOUR SUIVANTS :

Conseil municipal du 05/02/2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08/01/2024
Compte rendu des décisions prises par le maire

FINANCES

1. Demande de la DETR et/ou de la DSIL exercice 2024 à l'Etat pour la réhabilitation de l'école maternelle - Annule et remplace la délibération n°20240108-02
2. Demande de Fonds verts exercice 2024 à l'Etat pour la réhabilitation de l'école maternelle - Annule et remplace la délibération n°20240108-03
3. Demande d'une subvention au Conseil Départemental du Cher dans le cadre du contrat de territoire pour l'aménagement et la mise en valeur du Pré Bertaus - Tranche 2 : création d'une aire de sport et de loisirs en plein air
4. Demande d'une subvention au Conseil Départemental du Cher dans le cadre du contrat de territoire pour la réhabilitation du quartier des Chênes - Tranche 1
5. Attribution d'une subvention au CCAS

PATRIMOINE COMMUNAL

6. Marché de réhabilitation de l'école maternelle : déclaration d'infructuosité des lots 6 et 15
7. Plan de financement du SDE18 pour la rénovation de l'éclairage public Rue des Craverts
8. Tarif pour la location de la salle polyvalente par l'association Pôle Nutrition
9. Mise à disposition de la salle des fêtes pour l'Amicale des sapeurs-pompiers de Saint Martin d'Auxigny

Conseil municipal du 04/03/2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05/02/2024
Compte rendu des décisions prises par le maire

FINANCES

1. Approbation de l'avenant n°1 au Contrat de Territoire 2022-2026 valant convention entre le Conseil Départemental du Cher, la CCTHB, les communes des Aix d'Angillon, d'Henrichemont et de Saint Martin d'Auxigny
2. Tarif de mise à disposition du camping municipal pour l'organisation d'un salon du camping-car
3. Tarif de location et règlement intérieur des jardins partagés du Pré Bertaus

PATRIMOINE COMMUNAL

4. Attribution du marché de travaux « réhabilitation de l'école maternelle »
5. Attribution du lot 6 « couverture » relatif au marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle suite à la déclaration d'infructuosité
6. Attribution du lot 15 « électricité » relatif au marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle suite à la déclaration d'infructuosité
7. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre « réhabilitation de la Place de la Mairie »

PERSONNEL

8. Ouverture d'un poste d'attaché principal pour accroissement temporaire d'activité

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX SONT CONSULTABLES SUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DE LA MAIRIE ET SUR LE SITE DE LA COMMUNE.

Conseil municipal du 02/04/2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 mars 2024
Compte rendu des décisions prises par le maire

Tableau légal des indemnités annuelles des élus année 2023

Information fin de fonction DGS

1. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
2. Approbation du règlement des aides allouées par les communes des Aix d'Angillon, Menetou-Salon et Saint Martin d'Auxigny dans le cadre de l'OPAH

FINANCES

3. Election du président de séance pour le vote des comptes administratifs 2023

Budget principal

4. Approbation du compte de gestion 2023
5. Approbation du compte administratif 2023
6. Vote des taux des taxes locales 2024
7. Affectation du résultat de fonctionnement 2023
8. Approbation du budget primitif 2024

Budget annexe des logements sociaux

9. Approbation du compte de gestion 2023
10. Approbation du compte administratif 2023
11. Affectation du résultat de fonctionnement 2023
12. Approbation du budget primitif 2024

Budget annexe du lotissement

13. Approbation du compte de gestion 2023
14. Approbation du compte administratif 2023
15. Approbation du budget primitif 2024
16. Tarification sociale du restaurant scolaire – renouvellement de la « cantine à 1 € »
17. Règlement et tarifs des services périscolaires 2024-2025
18. Demande de subvention au Conseil Départemental du Cher au titre des amendes de police dans le cadre de l'opération de l'aménagement sécuritaire de l'Avenue de la République

PATRIMOINE COMMUNAL

19. Désaffectation et cession d'une partie du chemin rural dit de « la Grande Cheminée aux Jovis au lieu-dit « Chéneaux Nord » »
20. Convention de servitudes avec ENEDIS au Champ aux Prêtres
21. Convention avec ENEDIS de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique au Champ aux Prêtres

PERSONNEL

22. Création d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe (22h30)
23. Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 1ère classe (12h30)
24. Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle
25. Organisation du temps de travail
26. Dérogations aux travaux réglementés en vue d'accueillir un jeune mineur en formation professionnelle

Conseil municipal du 27/05/2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 avril 2024
Compte rendu des décisions prises par le maire

FINANCES

1. Extinction de créance
2. Attribution d'une subvention à l'association JHB
3. Acceptation d'un don versé par une association à la commune

PATRIMOINE COMMUNAL

4. Acquisition de parcelles Allée des Rubinettes

PERSONNEL

5. Révision du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel suite à la création d'un poste d'attaché

MARCHÉ PUBLIC

6. Constitution d'un groupement de commande dans le cadre de la passation du marché public de fourniture restauration
7. Délégation au Maire pour passer et signer un marché public relatif à la gestion de la cuisine centrale, confection et service de repas pour le service de restauration scolaire

QUESTIONS DIVERSES

8. Gestion des anciennes plaques de rues
9. Note Agence France Locale
10. Compétence communautaire Petite Enfance
11. Maison Ducazau



TENNIS

Les travaux de réfection des cours de tennis sont maintenant achevés. Il s'agissait de remplacer le revêtement des deux cours dégradés au fil du temps. Le chantier a été réalisé par l'entreprise Val de Loire Environnement pour un montant de 73 615,60€ HT.

Les subventions HT :

- Etat DETR : 25 765,46€
- Région : 11 700€
- Agence Nationale du Sport : 11 784€
- Ligue Tennis : 1 000€

ÉGLISE

L'entreprise Bodet a effectué le remplacement du moteur de la cloche n°3 pour un montant de 2 545€ TTC.



ÉCOLE MATERNELLE

Les travaux de rénovation énergétique ont débuté en juin dernier et se sont poursuivis pendant les vacances scolaires. Ils ont pour objet :

- Le remplacement et l'isolation de la toiture (Entreprise SEB).
- Le remplacement de la chaudière et production d'eau chaude (Entreprise Plomberie du Berry).
- Le remplacement des menuiseries extérieures (Entreprise Plastiform).
- Les espaces extérieurs avec la mise en place d'un béton drainant et la végétalisation (Entreprises Cazin et Millet).
- L'électricité avec l'éclairage led (Entreprise SDEE).
- Les plafonds suspendus et le revêtement de sol (Entreprise Foucher).

Coût de l'ensemble des travaux 664 250€ HT, subventionné à hauteur de :

- Etat DETR : 310 897€ HT
- Région : 184 200€ HT
- SDE : 5 000€ HT



VOIRIE

Divers travaux de voirie pour l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales sont réalisés au fur et à mesure des diverses demandes et des possibilités budgétaires. Les reprises de gravillonnage sur notre voirie communale ont été effectuées courant juillet par l'entreprise Bordas pour un montant de 8 000€ TTC.



RÉSIDENCE SENIORS

La dernière tranche de travaux à la charge de la commune (Lots VRD, éclairage public, télécoms et signalisation) est désormais achevée et réceptionnée par notre maître d'œuvre (ICA).

Au début du mois d'août les premiers résidents ont emménagé dans leur logement au sein de la résidence du « Bois des écoliers »

Lors des commissions d'attribution des logements, les souhaits de la commune n'ont pas tous été entendus par Val de Berry. Les critères retenus pour certains choix de candidats nous ont surpris, ne correspondant pas vraiment à la finalité de cette résidence...

Une loi en préparation devrait donner plus de possibilités aux maires pour le choix des candidats lors de la construction de résidences neuves dans leur commune.

Pour rappel la commune de Saint Martin a mis à disposition le terrain gratuitement et a réalisé les travaux de voirie, pour un montant total de près de 300 000€.

Une animatrice, Isabelle Morel, va aider les résidents à rendre ce lieu convivial, à favoriser les échanges entre voisins pour que chacun s'y sente bien.

Nous souhaitons la bienvenue à tous, d'ici ou d'ailleurs, au sein de la commune !

Retrouvez
toutes les
informations
de la commune
sur l'appli
Panneau Pocket !



Egalement + d'actus sur :

www.stmartin-auxigny.fr

et sur



www.stmartin-auxigny.fr
Tél. : 02 48 66 61 61
Email : contact@stmartin-auxigny.fr